



Ref : CFVU2021/21-1002

CFVU DU 07 OCTOBRE 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UNE MOTION RAPPELANT L'IMPORTANCE DU VOTE DES MECC ET LE RESPECT DU CALENDRIER DE VALIDATION DE CELLES-CI.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 septembre 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

MOTION

« Les conseillers de la CFVU réunis le 7 octobre 2021 pour une CFVU exceptionnelle organisée à fin d'approbation des MECC parvenues tardivement, alertent les responsables de formation et les directions de département et d'UFR des difficultés posées par les retards de transmission des MECC. Outre l'organisation d'une CFVU exceptionnelle, les retards multiples rendent impossibles les opérations de contrôle et privent les conseillers de l'analyse de ces fichiers. Les éventuels ajustements des modalités ne peuvent plus avoir lieu et en début d'année, les enseignants sont conduits à présenter aux étudiants des modalités qui n'ont pas encore été approuvées en CFVU.

Les conseillers demandent à ce que les fichiers à approuver soient disponibles deux semaines avant la CFVU et que les MECC puissent être adoptées avant l'interruption estivale, à la fin de l'année universitaire précédente ».

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **La MOTION RAPPELANT L'IMPORTANCE DU VOTE DES MECC ET LE RESPECT DU CALENDRIER DE VALIDATION DE CELLES-CI.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 08/10/2021.*

Nombre de membres présents	16
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.